

NOTICE ASSAINISSEMENT

Source RPQS 2019

Compétence : intercommunale

A- Le contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif

Activités du SPANC en 2019 :

L'unité de contrôle du service Eau et Assainissement regroupe à la fois le SPANC (assainissement non collectif) et le SPAC (assainissement collectif). Cette unité répond aux missions de contrôle de conformité des dispositifs et installations en domaine privé sur l'ensemble des 33 communes du territoire de la CAPV.

Son activité relève, d'une part, de contrôles terrain qui répondent à des obligations réglementaires et, d'autre part, à renseigner et accompagner les usagers sur la conformité et l'entretien de leurs installations.

Nombre d'interventions :

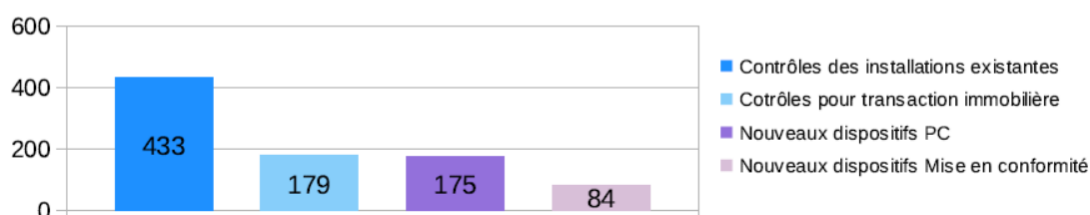
	Contrôle de l'existant		Totaux des interventions	Nombre de dossiers traités	
	Contrôle diagnostic ou bon fonctionnement	Contrôles pour transactions immobilières			
ANC	433	179	612	633	21 demandes pour transaction n'ont pas nécessité de visite en 2019
AC	96	61	157	116	41 interventions sont des contre visites sur dossier en cours

	Contrôles liés à des nouvelles installations		Totaux des interventions	Nombre de dossiers traités	
	50 dossiers de Permis de construire	24 dossiers Réhabilitation			
ANC	175	84	259	74	3 à 4 visites pour les contrôles de nouvelles installations
AC	Permis de construire (68 dossiers)	Extension, mise en séparatif, autre...	195	188	7 interventions sont des contre visites sur dossier en cours
	72	123			

Contrôles de l'ANC

Les 259 contrôles de nouvelles installations concernent 74 dossiers différents puisque chaque chantier nécessite de 3 à 4 visites. Les 433 contrôles de bon fonctionnement et 179 contrôles pour ventes n'ont pas nécessité plus d'une visite sur le terrain.

Contrôles de l'Assainissement Non Collectif

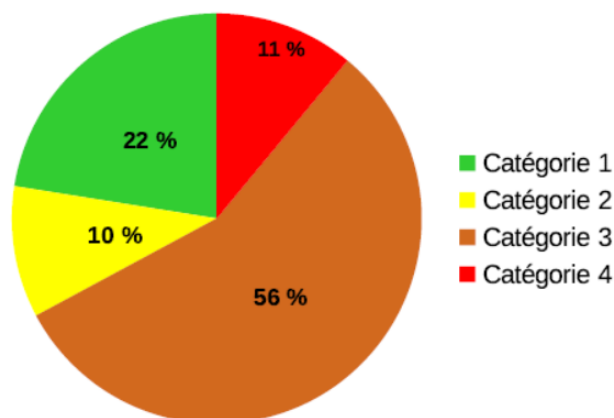


Situation du parc ANC

Les contrôles effectués en 2019 permettent de constater que le nombre d'installations en catégorie 1 a augmenté, passant de 20,96% en 2018 à 22,47% en 2019.

Ces variations sont liées d'une part au nombre de dispositifs existants réhabilités, et d'autre part au nombre croissant de constructions.

Il est observé un maintien du taux des dispositifs de catégorie 4, qui représentaient 11,04% du parc en 2018 contre 11,01% en 2019. Certaines installations se sont dégradées depuis le dernier contrôle.



La classification des installations d'assainissement individuel en 4 catégories

Catégorie 1 : définit les installations qui sont complètes et conformes à la réglementation.

Catégorie 2 : caractérise des installations qui ne nécessitent pas d'engager des travaux de réhabilitation (simplement des petites adaptations qui ne modifient pas les performances épuratoires de l'installation). La réalisation de ces modifications sont toutefois à effectuer dans un délai d'un an après la signature d'un éventuel acte de vente.

Catégorie 3 : concerne les installations incomplètes et non conformes qui ne présentent toutefois pas un danger pour la santé des personnes et/ou de risque environnemental avéré. La réhabilitation de ces dispositifs est conseillée, mais n'est pas soumise à délai. Elle devra toutefois être effectuée dans un délai d'un an après la signature d'un éventuel acte de vente.

Catégorie 4 : caractérise les « points noirs » ; les installations qui présentent un danger pour la santé des personnes et/ou qui portent atteinte à la salubrité publique (débordement d'eaux usées sur les terrains privés ou sur la voirie) ou à l'environnement (rejet direct dans un fossé ou un cours d'eau). Les propriétaires disposent alors d'un délai de 4 ans pour engager la mise aux normes de leur installation.

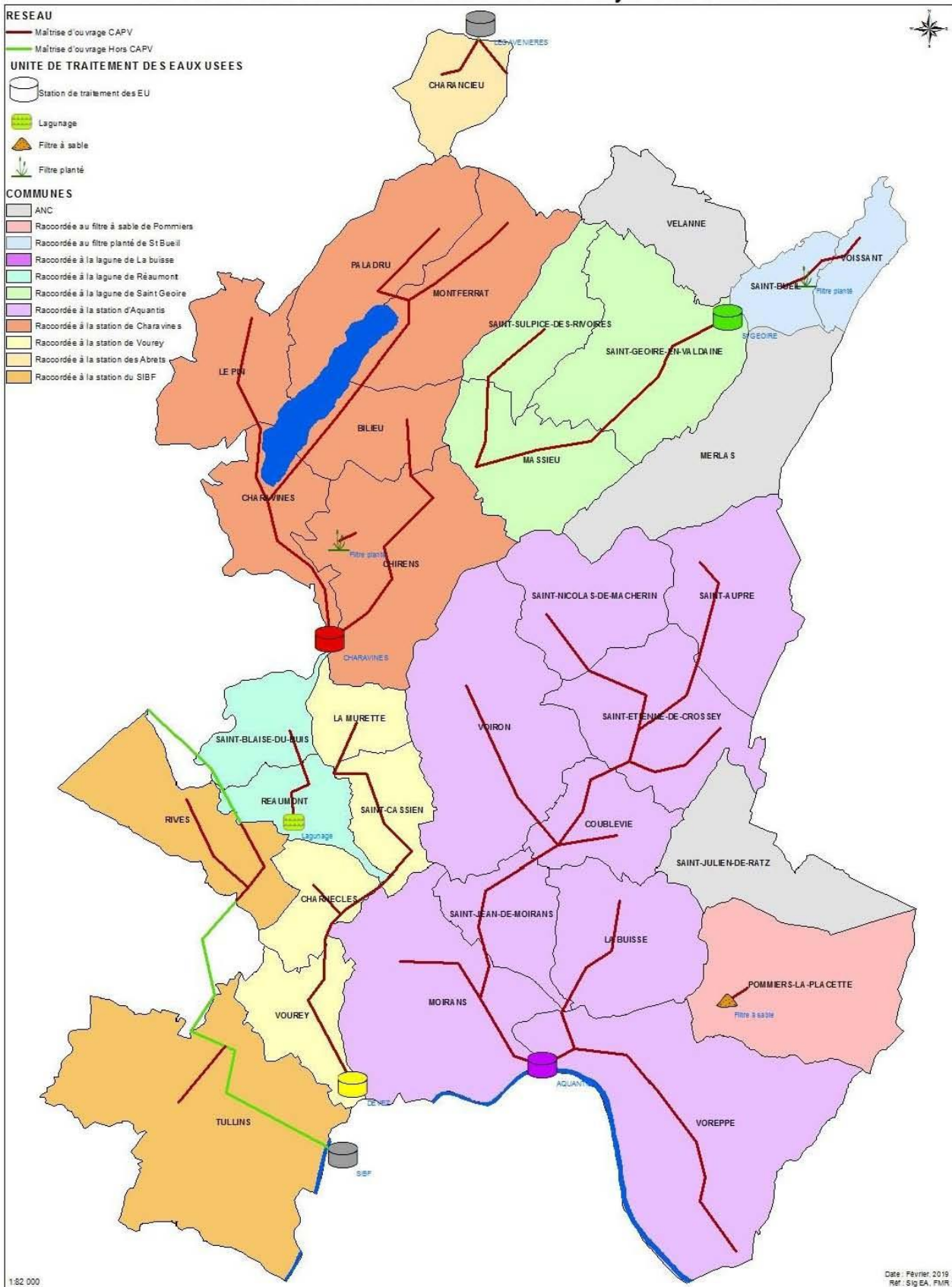
A St-Jean, 68 logements sont en assainissement individuel, auquel s'ajoute à l'Archat un équipement de santé et des bâtiments d'activités.

Le schéma directeur d'assainissement est en cours de mise à jour par la CAPV et fera l'objet d'une mise à enquête publique distincte du PLU.

B- La collecte des eaux usées

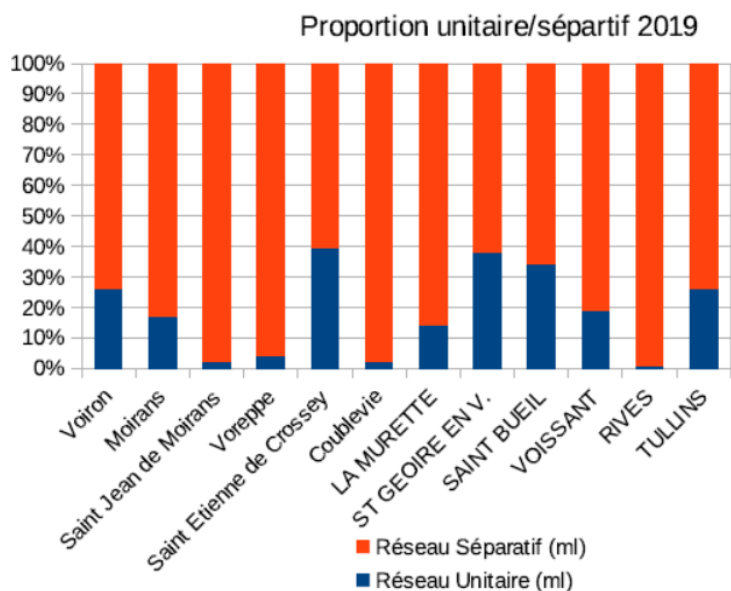
Réseau de collecte et stations de traitement 2019

Service Eau et Assainissement du Pays Voironnais



Connaissance patrimoniale

- Au 1^{er} janvier 2019, le Pays Voironnais gère environ 597 kilomètres de réseau de collecte. Le nombre d'abonnés par kilomètre de réseau est de : 60 abonnés/km.
En 2019, la répartition du réseau est composée de 89,3 % de réseau séparatif et 10,7 % de réseau unitaire. Il convient de noter que le réseau unitaire est uniquement présent sur certaines communes.
⇒ La commune de Saint-Jean de Moirans est très quasi exclusivement en séparatif.



Les réseaux et ouvrages associés sur Saint-Jean de Moirans

- 19 Km d'eaux usées séparatifs,
- 0 Km d'eaux usées unitaires,
- 10,02 Km de réseaux d'eaux pluviales,
- 1 déversoir d'orage
- 3 postes de relevage

En 2016, le réseau a été étendu et raccordé à l'existant au niveau de la RD1075 sur Saint Jean de Moirans. Aussi, le raccordement du Centre Village a été mis en réseau séparatif.

- Déversoirs d'orage
Le réseau d'assainissement comprend 101 déversoirs d'orage, ces déversoirs d'orage sont implantés sur les réseaux unitaires (eaux usées et eaux pluviales). Leur but est de réguler les débits d'entrée dans les stations d'épuration lors d'épisodes pluvieux. Les rejets d'eau se font dans le milieu naturel.

En raison des déversements au milieu naturel, l'Agence de l'Eau et la Police de l'Eau imposent de mettre en place des systèmes d'autosurveillance. Deux types d'autosurveillance ont été mis en place : quantitatif (mesure m³ rejeté) et qualitatif (charge de pollution). La mise en place ou non de système d'autosurveillance se fait en fonction du nombre d'Equivalent Habitants EH, situé en amont du déversoir d'orage.

9 systèmes (7 déversoirs d'orage et 2 trop-plein de postes de refoulement) sont équipés et déclarés à l'Agence de l'Eau et à la Police de l'Eau.

Pour le système d'assainissement de Voiron, le volume d'eau rejeté par les 8 systèmes de déversements représente un total de 100 515 m³ d'eaux usées pour l'année 2016.

Ce total des rejets correspond à 3,4% du volume total traité par la station d'Aquantis.

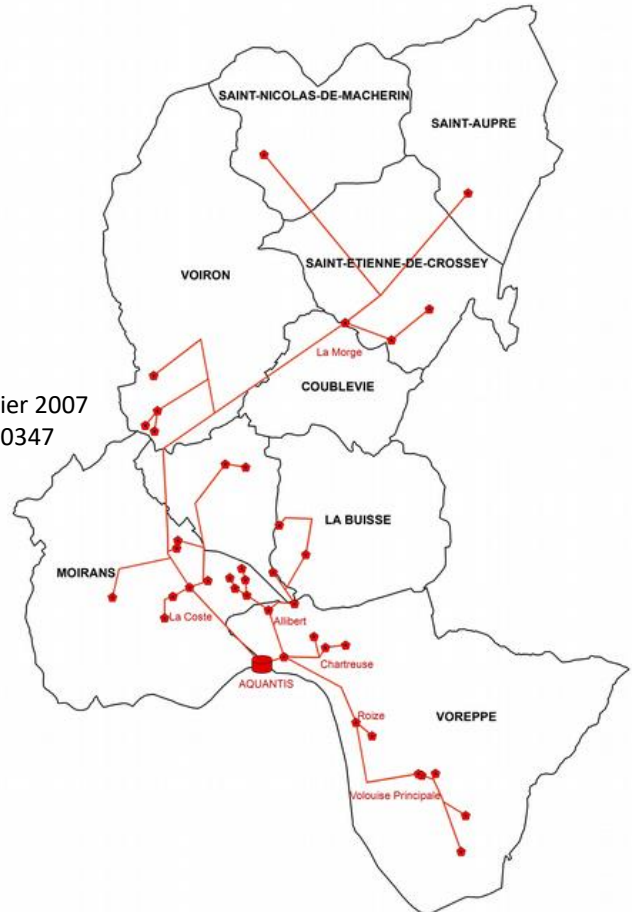
Le traitement des eaux usées

- Les ouvrages de traitement de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sont exploités en régie directe pour :
 - 4 stations de traitement des eaux usées : Aquantis, Charavines, Vourey et Saint Geoire en Valdaine ;
 - 1 lagune : Réaumont ;
 - 1 filtre à sable semi-collectif : Pommiers La Placette ;
 - 2 filtres plantés de roseaux : Chirens – Clermont et Saint-Bueil.

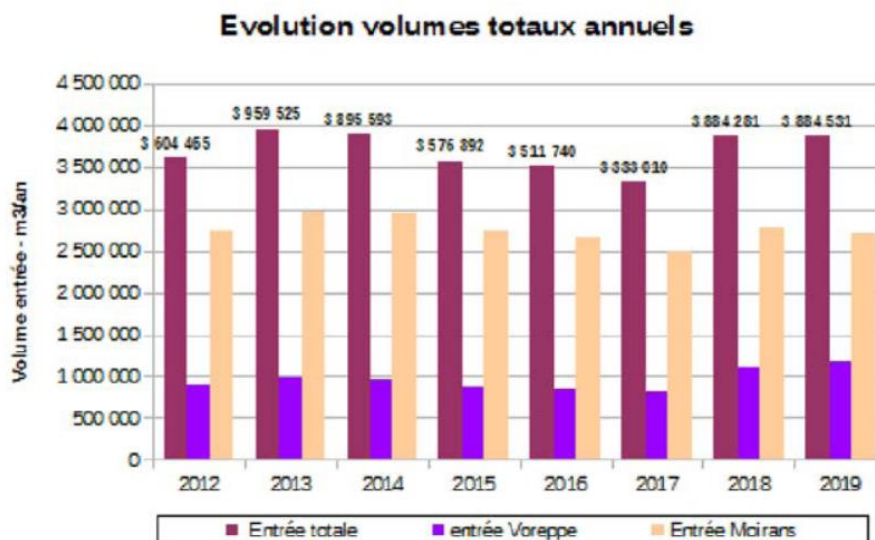
La station Aquantis

Date de mise en service : 1994

- Constructeur : STEREAU
- Capacité : 65 500 EH.
- Charge nominale en débit : 12 900 m³/J
- Charge nominale en DBO5 : 3 930 kg/J
- Charge nominale en DCO : 8 100 kg/j
- Traitement : Boues activées faible charge
- Milieu Récepteur : Isère
- Arrêté Préfectoral : n° 2011360-15 en date du 23 février 2007
- Plan d'épandage : Récépissé de déclaration n° 2007-00347



- La charge hydraulique
La station reçoit un volume moyen journalier de 10 643 m³/j, soit 82% de débit nominal et 62% du débit de référence.
Le débit nominal de la station a été dépassé 74 jours, soit 20 % de l'année.
Le graphique suivant présente l'évolution des volumes annuels Entrée Station.

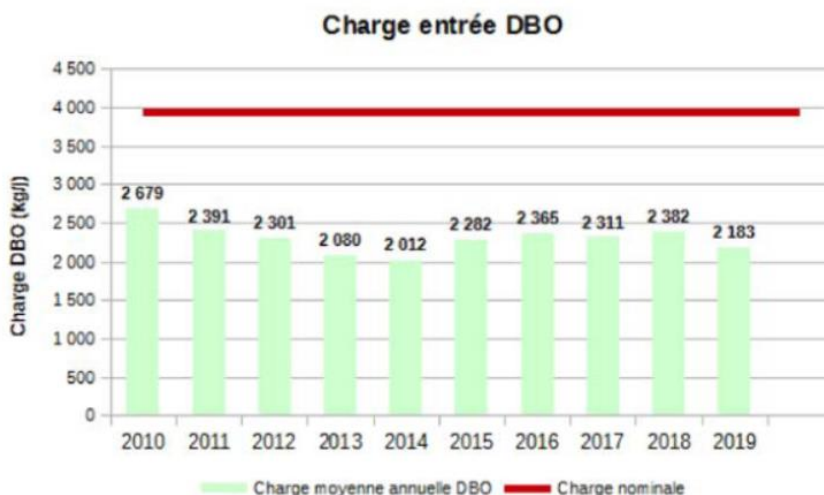


- La charge polluante
La charge moyenne reçue en DBO5 en 2019 est de 2 183 kg/j correspondant à 55 % de la charge nominale. Cette charge est en hausse de 2,1 % par rapport à 2018.

Pour le paramètre DBO5, un dépassement de la charge de référence a été mesuré en 2019.

Le 95e centile des mesures de charges entrantes en DBO correspond à 2998 kg/j, soit 76 % de la charge de référence.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la charge moyenne en DBO5 en Entrée de Station ainsi que la valeur maximale par année.



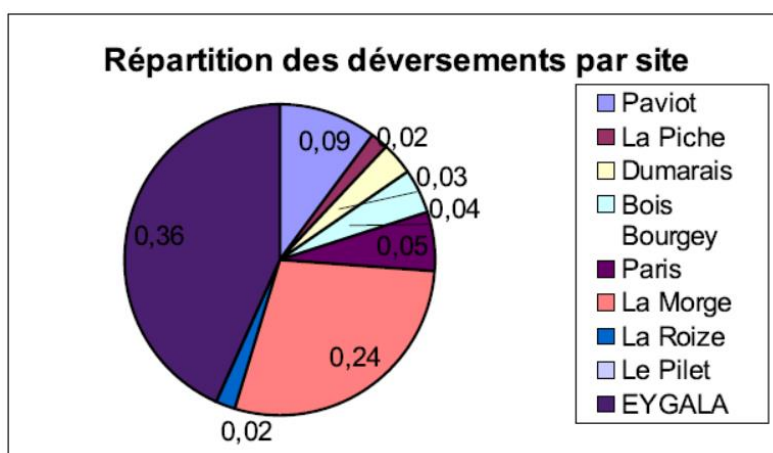
- Les performances épuratoires
L'ensemble des valeurs moyennes de concentration ou de rendement, devant respecter une valeur limite, est nettement inférieure à cette dernière. En 2019, deux bilans non conformes sont dénombrés : un sur le paramètre DBO et l'autre sur les paramètres MES.

La station est jugée conforme en équipement et en performance.

	MEST		NTK		NNH4	PT		DCO		DBO	
	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %
NB	104	104	24	24	24	24	24	104	104	104	104
Moyenne	9	97	45	44	41	4	54	36	94	6	97
Val. mini	2,3	88	17,7	26	14	1	14	12	87	1	90
Val. maxi	28	99	61,6	61	59	10	82	82	98	31	99
Norme	35	90						125	75	25	80
Nbr > norme	0	1						0	0	1	0
% NC	0,0%	1,0%						0,0%	0,0%	1,0%	0,0%

- Surveillance du Réseau de Collecte
Conformément à la réglementation, le fonctionnement du réseau de collecte est désormais surveillé en continu dans le cadre de l'autosurveillance officielle et du diagnostic permanent des réseaux.

Le graphique suivant représente la proportion des déversements site par site.



En 2019, la charge hydraulique déversée représente 3,4% du flux total arrivant sur la station Aquantis.

Il apparaît que 60 % des déversements ont lieu sur deux sites, à savoir le déversoir d'orage (DO) dit de « l'Eygala » et le trop-plein du poste de relevage de La Morge. Ce dernier reste le principal point noir de déversement du SA Voiron.